

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2014

Publication : 01/04/2014



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Mars 2014

DOSSIER N° : 4

DETERMINATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Mars 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 35

Absent : 0

Excusé : 0

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusé avec procuration :

Absent :

Secrétaires : MM REYDIT, CATARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

DOSSIER N° 4 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

La décision sur le nombre des adjoints doit précéder l'élection mais peut ne pas faire l'objet d'un vote formel dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents a été constaté par le Maire ou le Président de séance (*CE 16 décembre 1983 élection des adjoints au maire de la Baume-de-Transit*).

Il est proposé de créer 10 postes d'adjoint au Maire recouvrant les délégations suivantes :

1. Administration Générale et services techniques, grands travaux, qualité de ville et territoire durable, communication
2. Vie culturelle
3. Education, jeunesse et sports
4. Ressources Humaines, services aux publics
5. Finances, économie, emploi
6. Action sociale, logement, accessibilité
7. Urbanisme, voirie
8. Petite enfance, seniors, famille et intergénérationnel
9. Agenda 21, participation citoyenne, relations internationales
10. Vie associative, animations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE MME LAYAN, M. BARRIER, M. ALVAREZ)

Article unique : Crée 10 postes d'adjoint au Maire.

Fait et délibéré le 29 mars 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET